

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 28 mars 2013

**MISE EN ŒUVRE PAR LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. D'UNE
SOLUTION DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉE - EMX-**

Sommaire

Le but de cette circulaire est d'informer tous les participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) que la Division de la réglementation de la Bourse (la Division) procédera au lancement d'un réseau de communication électronique sécurisé qui permettra l'utilisation de chiffrement du courrier électronique. La Division a décidé d'utiliser Echoworx, un important fournisseur de services de chiffrement gérés pour une protection complète de la messagerie d'entreprise et des données. La mise en œuvre de la solution d'échange de messages cryptés (EMX) permettra aux participants agréés de transmettre en toute sécurité par voie électronique toutes les communications réglementaires voulues à la Division.

L'utilisation de la solution EMX ne sera pas obligatoire pour le moment. Les participants agréés qui souhaitent utiliser la solution doivent s'inscrire auprès de la Division selon les instructions fournies ci-dessous. La Division absorbera tous les coûts associés à la mise en œuvre et à l'utilisation de la solution EMX. Cette solution sera le seul moyen par lequel la Division acceptera des communications électroniques sécurisées.

Contexte

À la demande de nombreux participants de pouvoir transmettre de l'information à la Division de manière sécurisée, la Division a cherché une solution universelle facile à utiliser et respectant les normes de l'industrie concernant un mode sécurisé et confidentiel de chiffrement du courrier électronique.

Après un examen approfondi, la Division a conclu un contrat avec Echoworx Corporation permettant d'utiliser la solution "Encrypted Message eXchange" ou «EMX» d'Echoworx, une solution qui est déjà utilisée par d'autres organismes de réglementation au Canada.

Qu'est-ce que EMX?

EMX est un portail Web sécurisé qui permet aux entreprises de partager des informations confidentielles dans un environnement sécurisé.

Tous les messages du portail comportent une signature numérique et toutes les données demeurent cryptées lorsqu'elles sont stockées dans le portail. Cette solution entièrement hébergée respecte les normes de sécurité les plus strictes, est tout à fait vérifiable et permet des fichiers volumineux. Le produit ne nécessite aucune installation de matériel ou d'infrastructure.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant:

<http://www.echoworx.com/language-resource/french/>

Utilisation d'EMX pour l'échange d'informations réglementaires

Bien que non obligatoire, la Division recommande fortement l'utilisation d'EMX pour de nombreux types de communication tels que:

1. Demandes de renseignements - Le cas échéant, les réponses aux demandes de renseignements formulées par la Division à un participant agréé en vertu de l'article 4001 des Règles de la Bourse (Renseignements) et lié à une inspection, une enquête, une analyse de marché ou tout autre type d'informations de nature réglementaire peut se faire par l'entremise d'EMX. La solution EMX permet l'inclusion de pièces jointes et de toutes les informations devant être échangées dans un environnement entièrement sécurisé et crypté.
2. Communications diverses et d'ordre général avec la Division - Un participant agréé peut utiliser EMX à tout moment pour communiquer avec la Division, indépendamment de la nature du sujet concerné.
3. Chaque fois que des fichiers ou des données de grande taille doivent être transmis à la Division.

Déploiement d'EMX proposé et inscription

Il est de l'intention de la Division de commencer à accorder aux participants agréés la possibilité de s'inscrire pour EMX à partir du 1^{er} avril 2013. Chaque participant agréé sera éligible à deux boîtes de courriers électroniques.

FAQ

Les questions qui suivent sont fréquemment posées concernant l'utilisation d'EMX pour la communication sécurisée d'informations de nature réglementaire. On trouvera ci-après les réponses de la Division à chacune de ces questions.

Comment puis-je obtenir accès à EMX?

Les participants agréés qui souhaitent obtenir l'accès au système EMX doivent informer la Division en conséquence. La demande doit être initiée par le Chef de la conformité du participant agréé et soumise par courrier électronique à bdmsurveillance@m-x.ca. Une fois la configuration complétée, la Division fournira plus de détails au participant agréé pour la mise en place et l'utilisation des boîtes aux lettres EMX.

Je comprends que ma firme est éligible pour deux boîtes aux lettres. Que faire si je veux que davantage d'employés aient accès à EMX?

La Division suggère que chaque participant se voit accorder un accès à un maximum de deux boîtes aux lettres. Toutefois, à la discrétion de la Division, les grandes firmes ayant plusieurs secteurs d'activité (par exemple, courtage à escompte, négociation institutionnelle, etc.) pourront se voir consentir un accès à des boîtes aux lettres supplémentaires. Ces demandes seront évaluées au cas par cas et doivent être adressées à bdmsurveillance@m-x.ca.

Combien de mots de passe peuvent être assignés à une boîte de groupe de messagerie EMX?

Un seul mot de passe peut être attribué à une boîte aux lettres EMX. Par conséquent, chaque membre du groupe de distribution peut être au courant de ce mot de passe. Les participants agréés doivent être conscients que cela peut compromettre la sécurité de leurs communications réglementaires. La Division recommande donc l'élaboration et la mise en place de politiques internes efficaces permettant de régir l'utilisation de ces boîtes aux lettres et des mots de passe.

Que faire quand un employé quitte la firme?

Les participants agréés doivent immédiatement aviser la Division (bdmsurveillance@m-x.ca) lorsqu'un(e) employé(e) ayant une boîte aux lettres EMX quitte la firme. La Division procédera alors à la suspension du compte de cet(te) employé(e). Une fois le compte suspendu, il ne sera plus accessible. S'il est nécessaire de retracer des messages dans le compte, ceux-ci pourront être récupérés en communiquant avec EMX.

La Division encourage vivement chaque participant agréé de revoir périodiquement le nombre de boîtes aux lettres EMX qui leur sont assignées afin de s'assurer que toutes les boîtes de courrier électronique attribuées à d'anciens employés aient été suspendues.

Je ne peux pas me connecter en utilisant mon mot de passe. Qu'est-ce qui ne va pas?

Pour des raisons de sécurité, l'accès à un compte EMX sera bloqué si un mot de passe n'est pas correctement saisi trois fois. Une fois bloqués, les participants agréés devront communiquer avec la Division afin de réinitialiser leur mot de passe.

J'ai perdu mon mot de passe d'activation, que dois-je faire?

Les mots de passe d'activation peuvent être recréés par la Division et transmis aux participants agréés.

Je reçois un message d'erreur Java lors d'une tentative d'accès au site Web d'EMX. Qu'est-ce qui ne va pas?

EMX requiert un navigateur Internet compatible avec Java (recommandé: Internet Explorer 6 ou version ultérieure, Firefox 2.0 ou supérieur).

Combien puis-je inclure des pièces jointes à un message?

Vous pouvez envoyer un maximum de cent (100) pièces jointes avec un message EMX.

Quelle est la taille maximale pour les pièces jointes incluses dans un message EMX?

La taille maximale des pièces jointes ne peut pas excéder 50 Mo.

Quelle est la capacité maximale de stockage de mon compte EMX?

Chaque utilisateur dispose de 500 Mo d'espace. Pour vérifier l'état de votre capacité, cliquez sur "Status" (coins supérieur droit).

J'ai atteint la taille maximale de mon compte EMX et je ne peux pas recevoir de nouveaux messages. Que puis-je faire?

Si vous avez atteint la limite de taille de votre compte EMX, vous pouvez libérer de l'espace en supprimant définitivement les messages dans les "Éléments supprimés" et "Dossiers envoyés". Si vous souhaitez conserver une copie des messages, vous pourrez en enregistrer une copie sur votre ordinateur avant de les supprimer. Il suffit d'ouvrir le message que vous souhaitez sauvegarder et de cliquer sur le bouton "Sauvegarder" sur le ruban en haut du message. Toutes les pièces jointes doivent être sauvegardées séparément.

J'ai supprimé un fichier du dossier "Éléments supprimés". Puis-je le récupérer?

Non, tous les fichiers supprimés du dossier "Éléments supprimés" le sont définitivement

Quelle est la durée de conservation des messages dans ma boîte de réception avant qu'ils ne soient automatiquement supprimés?

Les messages sont conservés indéfiniment. Ils ne sont pas automatiquement supprimés.

Puis-je envoyer un message EMX à quelqu'un qui n'est pas un utilisateur d'EMX?

Oui, vous pouvez envoyer des messages à une personne qui n'est pas inscrite à EMX. Vous serez alors invité à créer une question de sécurité à laquelle le destinataire devra répondre afin de pouvoir ouvrir le message électronique.

Est-ce que ceux qui ne sont pas des utilisateurs d'EMX peuvent répondre à des courriers électroniques?

Oui. Les destinataires auxquels sont envoyés des courriers électroniques provenant d'utilisateurs d'EMX peuvent répondre à ces courriers électroniques.

Puis-je ajouter des utilisateurs qui ne sont pas des utilisateurs EMX inscrits à ma liste de courriers EMX?

Non.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Nathalie Tessier, Technicienne administrative, Division de la réglementation au 514-787-6552, ou par courriel à ntessier@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation